

*Initiatives ministérielles*

J'ai dit, elle dépend plus de la confiance que de n'importe quoi d'autre.

Pour que les affaires redémarrent, il faut redonner confiance aux prêteurs, pour qu'ils investissent dans la collectivité. Il faut lancer des projets utiles, et non pas donner aux gens des prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage pour qu'ils restent à la maison. Il faut donner aux gens des emplois utiles et bien rémunérés pour qu'ils dépensent dans leur communauté, dans le pays, pour qu'ils consomment des biens produits au Canada, pour qu'ils fassent circuler l'argent. Tout cela crée la confiance, car on se dit que, enfin, le gouvernement a une idée de ce qu'il doit faire pour relancer l'économie canadienne.

C'est possible, mais le gouvernement doit être résolu. Il doit être déterminé. Il doit démontrer qu'il sait enfin ce qu'il faut faire, qu'il connaît la cure aux maux de l'économie canadienne et qu'il est résolu à imposer cette cure.

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, habituellement, je commence en disant que je suis heureux de participer au débat sur tel ou tel projet de loi. Malheureusement, à cause de la motion de guillotine sur laquelle nous avons voté tout juste avant ce débat-ci, ce n'est pas de gaieté de coeur que j'y participe. Voilà le gouvernement qui a invoqué la clôture et l'attribution de temps plus souvent au cours de cette 34<sup>e</sup> législature, depuis quatre ans et demi, que lors des 33 législatures précédentes confondues.

Je me rappelle que, lorsque nous formions le gouvernement entre 1980 et 1984, le vice-premier ministre avait l'habitude de nous critiquer à la Chambre parce que nous invoquions l'attribution de temps à une ou deux reprises au cours d'une session parlementaire. Il tempêtait sous prétexte que nous prenions le Parlement en otage, que nous étouffions le débat et que nous réprimions la liberté de parole. Qui prend maintenant le Parlement en otage? Sur un sujet important comme celui-ci, il présente une motion pour limiter le débat à un jour de séance.

Il est grand temps qu'on chasse le gouvernement du pouvoir pour qu'il ne puisse plus imposer la guillotine à la Chambre et réprimer la liberté de parole.

Je dois avouer en toute justice que j'ai recueilli des opinions tant pour que contre ce projet de loi, auprès d'électeurs comme Henry Raston, qui oeuvre dans le secteur immobilier et qui rencontre beaucoup de gens. Il est venu à mon bureau et m'a fait part des opinions qu'il a entendues. Oui, la population canadienne en a marre de ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage, mais qui vivent six mois en Floride, de sorte qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler.

Si on reçoit des prestations d'assurance-chômage, on est censé être disponible pour travailler. La population ne veut plus payer pour une personne qui n'est pas disponible et qui se fait bronzer au soleil pendant que ceux qui travaillent dur paient pour ses vacances.

L'autre catégorie est composée des personnes qui quittent leur emploi. Elles travaillent à temps partiel, accumulent leurs cotisations d'assurance-chômage, puis vont rejoindre les rangs des chômeurs. Il y a les tricheurs et les tire-au-flanc, mais ce n'est pas à cela que s'opposent les députés de ce côté-ci de la Chambre. Nous voulons écarter également ces gens, et la loi actuelle peut y parvenir. Il n'est absolument pas nécessaire de modifier la loi actuelle. Il suffit de demander aux bénéficiaires d'aller chercher leur chèque en personne, comme cela se faisait auparavant. On saurait vite qui sont les travailleurs disponibles, les tricheurs et les personnes qui quittent leur emploi sans raison.

• (1215)

La plupart des commentaires dont on me fait part sont très catégoriquement opposés au projet de loi. Voici une lettre que M. Desmond McComish adresse, non pas à moi-même, mais au très honorable premier ministre:

Monsieur,

Je tiens à vous exprimer le désarroi et le dégoût que m'inspirent les modifications que votre gouvernement propose d'apporter au règlement de l'assurance-chômage de telle sorte que les prestataires qui quittent leur emploi ou qui sont congédiés ne puissent pas toucher de prestations.

Après m'avoir congédié de mon poste de vérificateur de son entreprise, l'an dernier, parce qu'il voulait éviter des poursuites judiciaires et parce qu'il est de ceux qui croient qu'il vaut mieux passer à l'offensive que d'être acculé à une position défensive, mon patron a prétendu qu'il avait eu des motifs valables de me renvoyer. Si les nouvelles règles de l'assurance-chômage . . .

. . . c'est-à-dire celles prévues dans le projet de loi C-113 que nous débattons aujourd'hui . . .

. . . avaient été alors en vigueur, je n'aurais pas eu droit à des prestations d'assurance-chômage en plus d'être privé d'une indemnité de cessation d'emploi. C'est épouvantable.

Ce monsieur vient d'une circonscription conservatrice. Il poursuit comme ceci:

Si vous persistez dans cette voie et que le franc-tireur qu'est M. Bernard Valcourt continue à s'en prendre aux chômeurs, je peux vous assurer que je ferai personnellement l'impossible pour que vous ne soyez pas réélu. Les propositions sont idiotes et constituent un suicide politique. De toute façon, qui serait assez fou pour proposer de telles modifications à la veille d'élections? Manifestement pas un ami. À moins que vous vouliez punir M. Valcourt en le laissant courir à sa perte. J'ai déjà contribué à vous faire élire, mais vous pouvez être sûr que je ne le ferai plus. La classe moyenne vit déjà suffisamment dans la peur. Vous avez mal calculé les retombées politiques néfastes que ces propositions auront sur les travailleurs de la classe moyenne, sur ceux qui vivent dans la peur.